

## 9.3. Exercice 3

### ÉNONCÉ

#### BATIMENTS COMMUNAUX

**Les pièces suivantes proviennent de dossiers de bâtiments communaux. Reconstituer les dossiers, classer les pièces à l'intérieur des dossiers et classer les dossiers les uns par rapport aux autres.**

- 1- Devis n°1 de construction de la mairie, 1900
- 2- Délibération municipale décidant des travaux à la toiture de l'école, 1925
- 3- Vote d'un crédit pour le confortement du mur nord de l'église, 1932
- 4- Réception des travaux de réfection du toit de la halle, 1932
- 5- Délibération municipale décidant la construction d'un foyer communal, 1952
- 6- Descriptif des travaux réalisés à la toiture de l'école, 1927
- 7- Devis de travaux de réfection du toit de la halle, 1930
- 8- Subvention du Ministère de l'Education nationale pour la construction d'un gymnase, 1962
- 9- État des travaux d'entretien à réaliser aux bâtiments communaux, 1952
- 10- Délibération municipale affectant un crédit aux réparations de l'église et de la halle, 1932
- 11- Devis pour le confortement du mur nord de l'église, 1932
- 12- Réception des travaux du gymnase, 1963
- 13- Plan de la halle, 1930
- 14- Plan de la mairie, 1900
- 15- Inventaire des bâtiments appartenant à la commune, 1925
- 16- Plainte d'un habitant concernant le danger représenté par l'état du mur nord de l'église, 1930
- 17- Pétition des habitants de la commune demandant la construction d'un foyer communal, 1951
- 18- Incident sur le chantier de l'église, 1932
- 19- Devis de l'entreprise X pour l'adjonction d'un préau à l'école, 1929
- 20- Plan de l'école, 1929
- 21- Vote d'un crédit pour le petit entretien des bâtiments communaux, 1930
- 22- Plainte des parents d'élèves concernant les gouttières qui se produisent au plafond des salles de classe, 1924
- 23- Vote d'un crédit pour repeindre la halle, 1950
- 24- Devis de l'entreprise Y pour l'adjonction d'un préau à l'école, 1929
- 25- Cahier des charges pour les travaux à l'église, 1932
- 26- Plan du foyer communal, 1952
- 27- Devis n°2 de construction de la mairie, 1900
- 28- Réception des travaux de construction de la mairie, 1901
- 29- Rapport d'expert sur le mur de l'église, 1931
- 30- Cahier des charges pour la construction de la mairie, 1900
- 31- Nomination d'un expert chargé de la visite des bâtiments communaux, 1928
- 32- Vote d'un crédit pour la construction d'un gymnase, 1961
- 33- Rapport d'expert concernant la halle, 1930
- 34- Délibération municipale rapportant les débats qu'il y a eu sur l'emplacement d'une nouvelle mairie, 1898
- 35- Plainte du curé sur l'état de son église, 1928
- 36- Délibération municipale décidant la construction d'une nouvelle mairie, 1898
- 37- Plan de l'église, 1932
- 38- Réception des travaux effectués sur la halle, 1950

39- Devis de l'entreprise X pour la construction d'un gymnase, 1962

40- Devis de l'entreprise Y pour la construction d'un gymnase, 1962

## **CORRIGÉ**

Bâtiments communaux : inventaire, états de situation, entretien, 1925-1952 : **15, 31, 21, 9.**

Église et halle : travaux, 1932 : **10.**

Mairie : construction, 1898-1901 : **36, 34, 30, 14, 1, 27, 28.**

École : travaux à la toiture , 1924-1927 : **22, 2, 6** ; adjonction d'un préau, 1929 : **19, 24, 20** ; construction d'un gymnase, 1961-1963 : **32, 8, 39, 40, 12.**

Église : état, 1928 : **35** ; travaux au mur nord, 1930- 1932 : **16, 29, 3, 25, 37, 11, 18.**

Halle : réfection du toit, 1930-1932 : **33, 13, 7, 4** ; travaux de peinture, 1950 : **23, 38.**

Foyer communal : construction, 1951-1952 : **17, 5, 26.**

## **COMMENTAIRES**

Allant du général au particulier, on placera en premier le dossier concernant l'ensemble des bâtiments, puis celui concernant plusieurs bâtiments. Pour celui-ci (ici, une seule pièce concernant les travaux à l'église et à la halle), on pourrait aussi le mettre dans le dossier d'un des deux bâtiments -par exemple l'église - en faisant, dans l'analyse du dossier "halle", un renvoi vers le dossier "église". On mettra ensuite les dossiers de chacun des bâtiments.

Les dossiers de chacun des bâtiments doivent être eux aussi classés dans un ordre logique ; il faut reconnaître que cet ordre est assez subjectif et qu'on ne peut donner un modèle "absolu". Nous avons ici placé la mairie en premier parce que c'est le bâtiment symbole même de la réalité communale, puis l'école et l'église parce que représentant elles aussi des fonctions essentielles dans une commune ; le foyer communal venant en dernier parce que moins symbolique que les précédents et de plus bien plus récent.

A l'intérieur du ou des dossiers concernant chaque bâtiment, les pièces doivent être classées par opération et dans l'ordre chronologique de ces opérations, et enfin par ordre chronologique à l'intérieur de chaque opération : la décision de travaux se plaçant avant le cahier des charges, lui-même avant le devis, lui-même avant la réalisation du chantier...